



Comité National d'Évaluation
des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Bulletin N° 16 - octobre 1993
131, rue du Bac 75007 PARIS
Standard : (1) 49 55 05 51 - Télécopie : (1) 49 55 06 26

METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

En 1987 et 1988, le Comité National d'Évaluation et la Conférence des Présidents d'Université avaient mené un travail commun de réflexion sur les critères et indicateurs de l'évaluation et arrêté une grille d'évaluation qui fut publiée dans le n° 6 du Bulletin du CNE (mai 1988).

Il est apparu indispensable de reprendre cette réflexion, pour plusieurs raisons :

- l'évolution rapide du système d'enseignement supérieur dans ses structures et ses modes du financement a rendu certains éléments obsolètes et pose des questions nouvelles ;

- malgré les efforts perceptibles dans de nombreux établissements, certaines informations demeurent inaccessibles ou non homogènes : ainsi les taux de réussite aux examens croisés avec la durée moyenne d'obtention des diplômes, ou l'analyse des débouchés des formations : ce sont là, pourtant, des éléments essentiels ;

- le développement des rapports contractuels entre les établissements et l'Etat, les établissements et les grands organismes de la recherche ou les collectivités territoriales, entraîne une exigence forte d'auto-évaluation permanente de l'activité et de la qualité scientifique de chaque établissement, ce qui demande la mise en place d'un minimum d'instruments d'observation homogènes, fiables et conservant une certaine pérennité.

Le Comité National d'Évaluation, qui est sur le point d'achever une première évaluation de toutes les universités françaises, est animé par une double préoccupation : incitative, pour développer ce processus permanent d'auto-évaluation, en mettant à la disposition des universités l'expérience qu'il en a. Mais aussi prospective, dans la mesure où ses travaux futurs le conduiront à multiplier des analyses transversales par discipline et à envisager le retour dans des établissements déjà évalués sous une approche nouvelle : il sera amené à privilégier des

analyses plus globales et à les inscrire dans une vision dynamique, ce qui implique des mesures comparatives.

Un entretien avec Jean Vincens, vice-président du Comité, André Staropoli, Secrétaire général, et Renée Ribier, responsable du service Etudes, a permis d'exposer à la fois les évolutions qu'a connues la méthodologie de l'évaluation et les questions auxquelles le Comité est aujourd'hui confronté, en rappelant les principes qui sous-tendent son action.

Le recueil de données

L'outil traditionnel est le questionnaire détaillé. Le Comité emploie en fait deux types de questionnaires : l'un concerne l'établissement dans son ensemble, il est adressé à la présidence ; les autres concernent les différentes composantes (UFR, écoles, services communs) et sont remplis à un niveau plus décentralisé. Ces questionnaires sont révisés régulièrement, afin de parvenir à plus de simplicité et de précision.

Il s'agit de chercher le "plus petit commun dénominateur" de l'information qu'il est possible de recueillir de manière fiable dans les établissements. Un questionnement plus approfondi risquerait de ramener des non réponses ou des réponses douteuses. Si bien que pour certains domaines, comme la formation continue ou les bibliothèques, le Comité reprend les items et les structures d'enquêtes auxquels les établissements sont habitués à répondre.

Les universités ont fait d'énormes progrès depuis 5 ans pour recueillir et traiter l'information sur leurs activités. La recherche d'une plus grande cohérence a été soutenue par les innovations de l'Administration centrale (politique contractuelle, réflexions pour la mise en place de nouveaux systèmes d'analyse et de répartition financière). Des initiatives sont nées à des niveaux régionaux. Des imperfections demeurent, pour autant le Comité n'a jamais eu l'intention de constituer sa propre base de

données, exhaustive et valable pour tous. Il privilégie de manière pragmatique la quête d'une cohérence au niveau de l'établissement : "voilà ce que nous recherchons, dites-nous comment vous produisez vos données en réponse et décrivez-vous de la meilleure façon possible en fonction des informations dont vous disposez".

Les indicateurs

La grille d'évaluation CNE-CPU superposait indicateurs quantitatifs et critères qualitatifs. Une nouvelle concertation devrait permettre de définir un nombre plus restreint d'indicateurs opérationnels, permettant à chaque établissement de tenir régulièrement son "tableau de bord" grâce à un système stable d'information et de production de chiffres-clés.

"Indicateur" est pris ici au sens strict de "instrument de mesure" servant à fournir des renseignements utiles à la conduite et au contrôle d'une situation, permettant d'évaluer des variations et d'établir des prévisions" : des données simples, homogènes et fiables.

Les indicateurs relèvent de trois grands domaines : la recherche, l'enseignement, la gestion de l'établissement. Contrairement à certaines tentatives (en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis) pour définir des indicateurs de performance, le Comité estime qu'en matière d'enseignement supérieur et de recherche, le qualitatif prime sur le quantitatif. De même, le ratio publiants/non publiants n'a pas la même signification en sciences exactes ou en sciences humaines, les taux d'échec aux examens sont moins parlants que l'analyse des suivis de cohortes et, à l'interrogation naïve : "combien coûte un étudiant ?", la véritable réponse est qu'il y a autant de coûts qu'il y a de filières ou de sous-filières ! Des critères de qualité doivent également être pris en compte, par exemple pour tout ce qui concerne les conditions de vie et de travail à la fois des étudiants et des personnels enseignants, techniques, administratifs : aucun "ratio" ne peut être établi en ces domaines.

En conséquence le Comité affirme que les indicateurs doivent être d'abord interprétés au niveau de chaque établissement. Il n'est pas à la recherche de "chiffres magiques". Les indicateurs n'ont de sens qu'au sein d'une grille d'analyse spécifique et on ne peut établir des références que pour des établissements comparables par leur structure, leur taille, leur composition (voire leur histoire ou leur contexte régional). Pour les seules universités, il faut distinguer par exemple si l'on a affaire à un ensemble pluridisciplinaire unique dans son académie ou à une université mono ou pluridisciplinaire, à une évolution similaire ou non du taux de croissance et de la répartition des effectifs étudiants, à une forte ou faible dissémination géographique des formations.

Evaluation interne et évaluation externe

Un pas important a été franchi avec l'établissement d'un mémento ou grille d'expertise : chaque expert se rend dans l'établissement évalué avec un document qui comporte, en suivant les rubriques des questionnaires, les données fournies par l'établissement et, en parallèle, les questions à poser (une liste non close) et donc les points qui appellent un jugement. Cette démarche a été celle des évaluations par établissement.

Elle reste à notre sens profondément valable, moyennant quelques inflexions, pour les évaluations secondes (le "retour") et les évaluations transversales par discipline.

Pour ce qui est du retour dans un établissement qui a fait l'objet, 5 ou 6 ans auparavant, d'une évaluation par le Comité, la méthode devrait être la suivante : un rapport interne d'évaluation est élaboré par l'établissement, après accord sur la méthodologie ; le Comité en analyse les éléments en vérifiant la méthode qui a été suivie. Il procède ensuite à l'évaluation externe. Celle-ci est sélective et compte un nombre d'experts plus limité que la première fois. Elle vise à répondre aux questions importantes que l'établissement se pose sur lui-même, à faire le bilan des évolutions sur des points qui paraissent originaux ou problématiques, à apprécier les suites apportées aux précédentes recommandations du Comité et à énoncer de nouvelles conclusions et des jugements clairs dans une perspective dynamique. L'évaluation externe prend également en compte, ainsi que la loi en fixe mission au Comité, le résultat des contrats passés avec l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de la recherche.

Les établissements sont donc fortement incités à perfectionner leur système d'auto-information, à se doter des instruments nécessaires à la préparation d'une synthèse décrivant forces et faiblesses, dans un cadre méthodologique convenu. Le rapport du Comité sera d'autant plus complet et plus utile que l'université pourra fournir la mémoire, sur quelques années, de son fonctionnement et de ses résultats. Il s'attachera également à aborder l'analyse de la "politique de site universitaire", mettant l'établissement en relation avec son environnement : autres établissements d'enseignement et de recherche, collectivités territoriales, milieux économiques.

Les évaluations transversales seront également facilitées par le travail permanent d'analyse interne fait par les établissements. Le Comité n'ignore pas que la demande sociale (celle des étudiants, celle des employeurs) est de comparaison entre les établissements, mais il se garde bien de procéder à des classements : pour reprendre l'expression de Laurent Schwartz, "il y a plusieurs sortes d'excellence", que ce soit dans l'encadrement pédagogique d'un premier cycle ou dans la production d'un laboratoire de recherche. Il s'emploiera en revanche à établir, au sein de la discipline ou du domaine considéré, des comparaisons fondées sur des données homogènes.

Par ailleurs la méthode devra être adaptée à chaque discipline évaluée : les problèmes, les besoins ne sont pas les mêmes. On l'avait déjà constaté pour la Géographie et les Sciences de l'information et de la communication. Une approche de type épistémologique est nécessaire, ainsi que la désignation d'un certain nombre de priorités : le niveau de la formation, les conditions de la recherche, les aspects économiques ou de comparaison internationale... Le Comité sera donc conduit à élaborer une approche "sur mesure", en adaptant ses questionnaires à chaque discipline particulière.

C'est de cette manière que la triple finalité pédagogique, scientifique et politique de la mission du Comité peut être respectée, quitte à décevoir ceux qui attendraient de l'évaluation qu'elle soit une science exacte ! □

TRAVAUX EN COURS

Groupes de travail

Après la présentation, dans le rapport remis au Président de la République en mai 1993, de ses réflexions sur l'orientation, les relations des universités avec les IUFM, les recrutements et carrières des enseignants chercheurs et le gouvernement des universités, le Comité va constituer deux nouveaux groupes de travail qui vont permettre d'aborder des questions d'importance majeure pour l'avenir de l'enseignement supérieur.

Le devenir des diplômés

Sans vouloir se substituer aux organismes spécialisés dans ce type d'études, le groupe de travail constitué sur ce thème devrait procéder à l'examen des interfaces entre deux types de données : les caractéristiques des diplômés, le lieu et les conditions de leur insertion professionnelle.

Deux interrogations majeures sont apparues d'emblée. La première concerne la plus ou moins grande adéquation des référentiels d'emploi et des référentiels de formation dans les quatre grands secteurs économiques que sont l'enseignement et la recherche, l'administration, les professions libérales, les entreprises. La seconde découle de la première : alors qu'aujourd'hui 50% des diplômés de l'université se dirigent vers le secteur des entreprises, il est essentiel de se demander quelles transformations cela peut entraîner sur l'offre de formation universitaire. Or les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas encore systématiquement mis en place des "observatoires des débouchés".

Les premiers échanges ont souligné la difficulté qu'ont les étudiants à élaborer en amont un projet professionnel, leur méconnaissance du tissu des PME-PMI, ainsi que l'évolution des comportements des recruteurs en période de crise.

Différentes questions ont été posées, dont :

- la sélection par niveau de diplôme ou par domaine de compétences ;
- les insuffisances du suivi des étudiants diplômés dans les universités ;
- la nécessité de réfléchir à moyen et long terme, au-delà des besoins conjoncturels des entreprises, en prenant en compte le contenu et le mode de transmission des connaissances ;
- les aspects positifs des évolutions de l'enseignement secondaire technique ;
- la rétroactivité de la réussite ou de l'échec des étudiants sur la définition des formations.

Le groupe de travail procédera par auditions, enquêtes, expertises complémentaires. Un état des travaux sera présenté au Comité en janvier 1994 et le rapport final, comportant entre autres des recommandations faites aux établissements pour gérer leur "observatoire", devrait être prêt au printemps 1994.

Les personnels administratifs et techniques de l'enseignement supérieur

L'importance du rôle de ces agents dans l'enseignement supérieur est croissante et de mieux en mieux reconnue, malgré la persistance d'une dénomination par la négative : les

"personnels non enseignants". Le Comité ne peut évaluer un établissement sans intégrer cette "ressource humaine", ainsi que les services rendus mis en rapport avec les contraintes imposées.

La situation des personnels administratifs et techniques de l'enseignement supérieur est marquée par de nombreuses difficultés statutaires, matérielles, professionnelles, soulignées par plusieurs rapports officiels ainsi que dans les rapports d'évaluation du Comité.

Le groupe de travail se propose de "rendre publics les éléments d'un malaise évoqué de manière partielle ou partielle" à partir d'un constat détaillé, quantitatif et qualitatif, des pratiques et des conditions de travail de ces personnels dans leurs différents lieux d'exercice. Il faudra recenser les contraintes statutaires et les conditions locales, évoquer le rôle de la décentralisation, examiner la formation initiale et la formation continue, etc.

Le groupe de travail s'emploiera à rassembler les informations statistiques disponibles et les études déjà menées sur ce thème, à analyser les éléments contenus dans les rapports du Comité, pour aboutir dans un premier temps à un "état des lieux" et des problématiques.

Sur la base de ce rapport d'étape, il sera procédé à l'audition des parties concernées (responsables du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, membres de la Conférence des Présidents d'Universités, Association des secrétaires généraux d'université et de rectorat, organisations syndicales, etc.) en sollicitant leur point de vue sur les éléments de diagnostic.

Il est convenu que le rapport d'étape sera préparé pour le mois de janvier 1994 et que le rapport final sera proposé à l'approbation du Comité en mai. □

L'évaluation d'une nouvelle discipline : l'odontologie

Dans le cadre des évaluations par discipline, après la Géographie et les Sciences de l'information et de la communication, le Comité entreprend l'évaluation transversale de l'Odontologie.

Cette évaluation, placée sous la responsabilité du professeur Mornex, président du Comité, se déroulera en deux phases.

La première phase (de septembre à décembre 1993) doit conduire à l'établissement d'un memorandum, préparé par un groupe d'experts français. Ce rapport identifiera les problèmes propres à la discipline. Il s'appuiera sur les rapports d'évaluation d'universités (12 UFR d'odontologie sur 16 ont déjà été évaluées par les experts du Comité, 3 sont en cours d'évaluation, la dernière le sera très prochainement) et sur des données quantitatives actualisées concernant chacune des UFR. Un questionnaire spécifique a été établi en concertation avec la Conférence des Doyens d'Odontologie ; il est plus détaillé que le questionnaire adressé aux composantes lors des évaluations

d'établissements ; il comporte en outre deux enquêtes auprès des étudiants de deuxième et cinquième années, portant sur leurs cursus et leurs projets.

Lors de la seconde phase (de janvier à avril 1994), des experts étrangers seront associés aux experts français. A partir du mémorandum et des résultats de l'enquête, et en fonction de références internationales, le groupe de travail s'emploiera à dégager des indicateurs pour évaluer de *manière comparative* la qualité de l'enseignement, de la recherche, de la formation donnée et de la gestion des 16 UFR. Des experts et des membres

du groupe se rendront dans les établissements pour compléter l'information disponible et soumettre les hypothèses de travail à l'épreuve du terrain.

Le Comité établira alors le rapport final, qui devrait être publié en juin 1994.

Une prochaine livraison du Bulletin du Comité présentera les grands axes de réflexion du mémorandum ainsi que la liste des experts français et étrangers associés à cette étude.

PUBLICATIONS



Publications récentes

- L'Université de Haute Alsace et l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse, juin 1993
- L'Université Pierre Mendès-France - Grenoble II, juin 1993
- L'Université Paris IX - Dauphine, juin 1993
- L'Université de Metz, juillet 1993
- L'Université d'Orléans, août 1993
- L'Université de Franche-Comté, septembre 1993

Le Comité a par ailleurs édité sous forme de brochures l'intégralité de la contribution des groupes de travail sur "*Les enseignants du supérieur*" et "*L'enseignement de l'information spécialisée*". Il a également ré-édité le rapport d'évaluation portant sur "*Les sciences de l'information et de la communication*".

Ces documents
sont disponibles auprès du
Service des Publications du CNE
Tél. (1) 49 55 06 28 ou (1) 49 55 06 24

◀ Le rapport du CNE au Président de la République est disponible à la Librairie de :

La Documentation française
29-31 Quai Voltaire,
75007 PARIS.
Tél. : 40.15.70.00
au prix de : 85 F. (TTC)